

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 14 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège, à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : GUILLOU Claudine ; LE MOIGNE Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; LOZAC'H Claude ; CHAPPE Fanny ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph.



DELBU2023-11-110

Mobilités : Partenariat avec la Région Bretagne - convention

Par délibération du 3 mars 2020, l'Agglomération a approuvé la convention de transfert et de coopération avec la Région Bretagne pour l'organisation des « transports scolaires et non urbains réguliers et à la demande ». Elle a pris effet le 1^{er} janvier 2020.

La Région propose désormais, à chaque EPCI, une convention de partenariat relatif au champ des mobilités sans impact financier. Cependant la mise en œuvre de certains volets se traduira par des financements liés aux Pacte de Cohérence qui a fait de la mobilité la première des priorités.

Le projet transmis en juin par la Région à l'Agglomération fixe les ambitions, règles, et modalités selon lesquelles les deux structures entendent croiser leurs stratégies respectives, eu égard à leurs compétences. Selon ces principes, chaque partie intègre les responsabilités, priorités et contraintes de l'autre partie dans la mise en œuvre des services publics qui lui incombent, dans l'intérêt des deux parties.

La convention vise à :

- Affirmer une mobilisation partenariale forte autour des enjeux de mobilité, projets à l'appui ;
- Assurer la meilleure articulation des offres et services de mobilités sur le territoire ;
- S'accorder sur un projet territorial visant à favoriser des mobilités sobres ;
- Organiser une nouvelle coordination.

Le projet met en avant les sujets suivants :

- La remise à niveau de la ligne ferroviaire « Guingamp-Carhaix » comme une priorité politique partagée,
- Travailler ensemble à horizon 2023-2024 sur les évolutions à apporter au réseau *BreizhGo* en vue du renouvellement de la Délégation de Service Public,

- D'étudier notamment la complémentarité des offres entre Paimpol et l'Arcouest pour répondre à la fois aux besoins de déplacement du quotidien des habitants, en tenant compte de l'expérimentation en cours menée par l'agglomération à Paimpol, et pour répondre aux besoins des usagers ponctuels, notamment des touristes, au départ de St-Brieuc,
- L'étude conjointe, en lien avec Lannion-Trégor Communauté, des besoins de déplacement du secteur de Tréguier vers Guingamp - lien avec l'hôpital et le tribunal de Guingamp notamment -, et les solutions de mobilité associées pouvant y répondre,
- Le travail conjoint, en lien avec Lannion-Trégor Communauté, à la mise en place, à horizon 2025, d'une liaison terrestre *BreizhGo* performante entre la gare de Guingamp et Lannion, voire la Côte de Granit Rose,
- D'une coordination et d'une non concurrence des services pour la mise en place par l'Agglomération de nouveaux services de transport, permettant notamment un rabattement vers le réseau terrestre *BreizhGo*. Chaque évolution de réseau sera partagée en amont entre les parties.

En parallèle, la Région aurait autorisé Lannion Trégor Communauté à mettre en place une ligne de car entre la gare ferroviaire de Guingamp et Tréguier, sans que l'Agglomération en ait été informé.

On peut ajouter que le sujet des mobilités a fait l'objet de discussions avec la Région Bretagne dans le cadre de l'élaboration du Pacte de cohérence entre la Région, l'Agglomération, Leff Armor Communauté et Bréhat. Ainsi, ces territoires ont collectivement un enjeu fort sur le développement d'alternatives attractives et performantes à la voiture individuelle, en lien avec le SCOT, ou encore les PCAET, qui promeuvent un modèle durable basé sur la cohérence des politiques d'habitat, de développement économique, d'implantation des services et de mobilité, afin de générer à la fois moins de flux de déplacements, et des flux plus facilement mutualisables.

Enfin, le territoire du Pays de Guingamp, avec d'autres EPCI des Côtes d'Armor, s'est mobilisé dans le cadre du CPER, pour rappeler le besoin de développer une offre de Services Express Régionaux (Métropolitains) sur le territoire de Bretagne nord, en s'appuyant à la fois sur le transport ferroviaire et sur des cars à haut niveau de service, en complémentarité des offres envisagées autour de Rennes, Brest et du Sud-Bretagne. Il a aussi été rappelé à cette occasion que l'intermodalité organisée autour, et à partir de nos gares, reste un enjeu majeur pour réussir ces déplacements du quotidien.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- **D'approuver le projet de convention de partenariat sur les mobilités avec la Région Bretagne et d'engager les échanges sur la mise en œuvre effective de premiers sujets notamment :**
 - o ligne ferroviaire « Guingamp-Carhaix »,
 - o d'étudier notamment la complémentarité des offres entre Paimpol et l'Arcouest,
 - o de mettre en suspens les mentions de lignes de cars entrantes sur le périmètre de l'Agglomération dans l'attente d'un nouvel échange avec la Région.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

